Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260507-2026_55-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CARADEC

Séance du 07 mai 2026

L'an deux mil vingt-six et le sept mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 04/05/2026)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent NEVO, Maire. *Affichage porte de la Mairie le 04/05/2026*

Présents : MM. NEVO Laurent – THOME Valérie - NOGUES Loïc – OLLITRAULT Michelle - GAUTHIER Tanguy- LE COUEDIC Karine - LE VERGE Stéphane – MARTINEZ Lucas – MARTIN Graziella – BOSCHER Pierre

Absents excusés :
M. VIDCOQ Marc a donné procuration à MARTINEZ Lucas
Mme JONES Dominique a donné procuration à NEVO Laurent
Mme HUDO Claudie a donné procuration à THOME Valérie
M. GUILLAUME François a donné procuration à BOSCHER Pierre
Mme LE CLEZIO Armelle a donné procuration à LE COUEDIC Karine

Secrétaire de séance : Lucas MARTINEZ

2026-55

Objet : Emprunt travaux lotissement de Calagan – 200 000 €
Choix de la banque

Afin de subvenir au règlement des dépenses liées aux travaux d'investissement réalisés, notamment aux travaux du lotissement de Calagan, et comme convenu lors du vote du budget primitif 2026, il convient de contracter un emprunt.

Trois banques ont été sollicitées pour un emprunt d'un montant de 200 000 €, à taux fixe et à remboursement par trimestrialités constantes sur une durée de 20 ans et 25 ans.

Après délibération, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de retenir l'offre faite par le crédit agricole selon les caractéristiques suivantes :

Emprunt de 200 000 €
Sur une durée de 20 ans
Au taux de 4.18 %
Les frais de dossier s'élèvent à 0.15% du montant de l'emprunt, soit 300 €.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer le contrat de prêt et à engager les démarches pour le déblocage des fonds.

FAIT ET DELIBERE A ST CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Laurent NEVO